



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'administration et des
personnels
DAP 3

Affaire suivie par
Béatrice JESOPH
Tel : 01 57 02 61 97
Fax : 01 57 02 62 33
Mél : ce.dap3@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 20 février 2017

Madame la rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques des
services de l'éducation nationale
de Seine et Marne, de Seine Saint Denis
et du Val de Marne,

Madame et messieurs les présidents
des universités Paris 8, Paris Est Créteil, Paris
13 et Paris Est Marne la Vallée,

Monsieur le président de l'école normale
supérieure Paris Saclay,
Madame la directrice de l'école normale
supérieure Louis Lumière de la Plaine Saint
Denis,
Monsieur le directeur du Centre Régional des
Œuvres Universitaires et Scolaires, du Centre
Technique du livre, de l'ONISEP,

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements
(lycées, collèges, lycées professionnels,
EREA, ERPD),

Mesdames et messieurs les chefs de division

Circulaire n°2017-020

Objet : avancement de grade dans le corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement au titre de l'année 2017.

**Référence : Décret n°2005-1228 modifié du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C
Décret n°91-462 du 14 mai 1991 modifié par le décret n°2007-655 du 30 avril 2007.**

Pièces jointes :

Annexe 1 : fiche de candidature

Annexe 2 : critères de promotion



2

J'attire votre attention sur la préparation des tableaux d'avancement dans le corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au titre de l'année 2017.

La présente campagne de tableaux d'avancement s'adresse aux adjoints techniques :

- des services déconcentrés (rectorat et direction des services académiques de l'éducation nationale)
- des EPLE
- mis à dispositions
- détachés dans les collectivités territoriales.

I. CONDITIONS A REMPLIR

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'organisation des carrières des adjoints techniques des établissements d'enseignement est modifiée. Ainsi, les candidats promus au titre de l'année 2017 seront classés dans les grades d'adjoint technique 1^{ère} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint technique principal 1^{ère} classe en tenant compte de la situation qui était la leur s'ils avaient poursuivi leur carrière dans leur ancien grade. Ils seront ensuite reclassés dans leur nouveau grade à la date de leur promotion selon les dispositions applicables au 1^{er} janvier 2017.

Peuvent accéder au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe :

- Les adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade.

Peuvent accéder au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe :

- Les adjoints techniques 1^{ère} classe ayant atteint le 5^{ème} et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade.

Peuvent accéder au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe :

- Les adjoints techniques 2^{ème} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade.

II. PROCEDURE

Vous trouverez en annexe 1 et 2, un exemplaire de la fiche de candidature à remettre à chaque agent remplissant les conditions ci-dessus énoncées ainsi que les critères de proposition pour l'avancement de grade.

Les justificatifs concernant les missions particulières effectuées dans le cadre de vos fonctions devront être fournies avec votre dossier de candidature et devront avoir été effectués dans les 5 dernières années à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces conditions sont appréciées au 31 décembre 2017.

III. CALENDRIER

L'imprimé joint devra parvenir au service de la DAP 3 pour le :

Mercredi 15 mars 2017, délai de rigueur



3

En raison des contraintes de gestion, tout dossier transmis hors délai sera refusé.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter :

- Madame Caroline DE SOUSA, gestionnaire des personnels ATEE au : 01 57 02 62 05 ou par courriel à l'adresse suivante : carolina.de-sousa@ac-creteil.fr
- Madame Murielle KERSAUDY, gestionnaire des opérations collectives au : 01 57 02 62 18 ou par courriel à l'adresse suivante : murielle.kersaudy@ac-creteil.fr

Je vous remercie par avance de bien vouloir veiller à ce que les dossiers complets me soient transmis sans attendre la date limite ci-dessus mentionnée.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL